

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1486

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« pour »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 21 :

« encourager les initiatives positives en faveur de la transition énergétique, et concourant à l'équilibre et à la solidarité énergétiques à l'échelle nationale, notamment par le biais d'une coopération accrue entre territoires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent à la fois que soient reconnues et encouragées l'ensemble des initiatives locales en faveur des objectifs retenues dans le projet de loi relatif à la transition énergétique, mais également l'indispensable besoin de coopération et de solidarité énergétiques entre territoires, afin de conforter l'équilibre énergétique national.

Il s'agit en effet d'assurer collectivement l'atteinte des objectifs de la transition énergétique sans privilégier une concurrence territoriale à même de contredire les principes de péréquation et de solidarité à l'échelle nationale.